POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 10 décembre à 18h30, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 3 décembre 2019 s'est réuni en séance plénière à la Maison des Sports du Stade Jules Ribet, à Saint-Gaudens sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : **42**
Quorum atteint

Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Délégués titulaires présents : **25** *(avec le Président)*

CC Cagire Garonne Salat (4)	Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE- François ARCANGELI
CC Cœur et Coteaux du Comminges (14)	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE Magali GASTO OUSTRIC - Jean Bernard CASTEX Gilbert SIOUTAC - Alain BOUBEE - Alain FRECHOU Philippe BRILLAUD - François CARAOUE Michel AUBERDIAC - Philippe VIGNES Éric HEUILLET - Pierre SAFORCADA Nathalie LACROIX - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (6)	Alain CASTEL - Jean Paul SALVATICO Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE

Délégués titulaires excusés : **15**

CC Cagire Garonne Salat (5)	Jean Claude DOUGNAC - René ERTLEN Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges (6)	Jean Paul MANENT MANENT – Hervé CHEYLAT Emilie SUBRA - Jean Michel LOSEGO - Julien LACROIX Jean DE GALARD
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (4)	John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER – Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration : **1**

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)	Jean Louis REDONNET *(pour Louis FERRE)*

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : **14**

CC Cagire Garonne Salat (7)	Marie-Christine LLORENS - Corinne ORTET Dominique PONTICACCIA - Jean Louis PLE Louis BARES - Rose Marie DEDIEU Jean Charles ROSELLO
CC Cœur et Coteaux du Comminges (5)	Bernard TARRAUBE - Marc CASTEX Gérald DAMIENS - Michel DESSENS - Guy LOUBEYRE

REÇU
le 16 DEC. 2019
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (2)	Philippe BONNET- Jean Pierre REBONATO

Délégués suppléants présents ayant procuration : **2**

CC Cagire Garonne Salat (2)	Marie-Christine LLORENS*(pour* Jean Claude DOUGNAC*)* Corinne ORTET *(pour* Philippe PRADERE*)*

Délégués suppléants excusés : **24**

CC Cagire Garonne Salat (3)	Josette SARRADET - Josette PEYRIGUIER Raoul RASPEAU
CC Cœur et Coteaux du Comminges (17)	Claire VOUGNY - Lucien CABARE – Thomas FAURE Joel GUILLERMIN – Éric MIQUEL - Thierry PLANTE Christiane LARRIEU - Annie NAVARRE Jeanine BRUNET - Geneviève CAPERAN LORENZI Jean Pierre FORTASSIN - Daniel PITOUT Jean Charles DASQUE – Yves LOUIS – Julien CHAINET Alain PINET – Patrick BEAUCHET
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (4)	Fabienne ADOUE - Jean Claude BORDES Audrey AZAM - Laurette DASPET

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2019-05-10

Engagement dans le dispositif Territoire d'industrie Comminges Nestes et approbation du contrat

Considérant que le territoire Comminges-Nestes a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 ;

Considérant que le périmètre du territoire d'industrie recouvre les PETR Pays des Nestes et Pays Comminges Pyrénées, ainsi que la communauté de communes Cœur de Garonne ;

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire,
Cette nouvelle approche repose sur deux principes :
• Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des 124 territoires à forts enjeux industriels ;
• un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'EPCI au service d'une approche « du bas vers le haut » ;

Considérant que le projet de Territoire d'industrie Comminges Nestes a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels de l'ensemble du territoire. Il s'axe autour des orientations stratégiques et orientation suivantes :

OBJECTIF STRATEGIQUE I: ANTICIPER ET DEVELOPPER LES EMPLOIS DE DEMAIN ET RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF

- Orientation n°1 : Construire un plan d'actions de formation ambitieux pour l'emploi industriel - RECRUTER
- Orientation n°2 : Affirmer le positionnement industriel du territoire et son attractivité - ATTIRER
- Orientation n°3 : Les outils numériques, un des facteurs d'attractivité et de développement des entreprises – ATTIRER et INNOVER

OBJECTIF STRATEGIQUE II: RENFORCER LES FILIERES CLES ET DEVELOPPER DES ACTIVITES VALORISANT NOS RESSOURCES NATURELLES

- Orientation n°4 : Développer la filière bois, secteur en capacité d'industrialisation et de mutation - SIMPLIFIER et RECRUTER
- Orientation n°5 : Structurer la filière pierre sur le territoire en favorisant l'innovation et les liens entre activités industrielles - INNOVER
- Orientation n°6 : Faire de l'agroalimentaire un vecteur de développement industriel et d'emplois – ATTIRER et RECRUTER
- Orientation n°7: Participer à la croissance des industries mécaniques, métallurgiques et autres matériaux industriels par l'innovation et la diversification - INNOVER

OBJECTIF STRATEGIQUE III: ACCOMPAGNER L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

- Orientation n°8 : Favoriser le développement des énergies vertes en lien avec l'industrie - INNOVER.
- Orientation n°9 : Créer un écosystème « hydrogène » - INNOVER
- Orientation n°10 : Valoriser le recyclage des déchets sous toutes ses formes– INNOVER

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

OBJECTIF STRATEGIQUE IV: FAIRE VIVRE LE CONTRAT

- Orientationn°11: Déployer une gouvernance adaptée au contrat d'industrie – SIMPLIFIER

Monsieur le Président rappelle le rôle de coordination du Pays Comminges Pyrénées dans le cadre de ce dispositif, dans lequel les 3 communautés de communes sont parties prenantes.

Il présente l'opportunité financière proposée par les services de l'Etat d'apporter un co-financement à 50% d'un poste de chargé de mission dédié à ce dispositif sur l'ensemble du territoire d'industrie.

Il précise que le PETR Pays des Nestes a proposé de porter ce recrutement pour l'ensemble du territoire, charge aux communautés de communes de financer chacune 1/7ème du reliquat. Il convient en ce sens d'approuver le projet de convention relatif à l'animation annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

REÇU
le 16 DEC. 2019
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Article 1
D'approuver l'engagement du PETR Pays Comminges Pyrénées dans le dispositif Territoire d'industrie Comminges Nestes

Article 2
D'approuver les termes du projet de contrat tels qu'ils ont été travaillés collectivement et présenté à la Région Occitanie et à l'Etat (annexé à la présente délibération) ;

Article 3
D'approuver les termes de la convention visant à cadrer l'animation du dispositif ;

Article 4
d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo